

DCM_2026_05_18

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026**

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

18

PREVENTION - SECURITE : Partenariats avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles et le Planning Familial 84 - signature des avenants financiers aux conventions triennales

Mme SOKOLOWSKI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le contexte socio-économique de la commune d'Avignon se caractérise par un pourcentage relativement important de population pauvre, de familles monoparentales et de personnes isolées.

A ce titre, la Municipalité s'est fixé comme priorité de construire une ville plus solidaire, une ville où chacun puisse trouver sa place quelle que soit sa situation personnelle et familiale, une ville attentive à toutes et à tous notamment les personnes les plus fragiles, les plus isolées, les plus exposées aux difficultés de la vie et à la précarité.

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et le Planning Familial, du fait de leurs projets associatifs, répondent à cette ambition.

Aussi, il s'agit de formaliser le soutien de la collectivité aux actions conduites par le CIDFF et le Planning Familial en proposant de valider les avenants financiers aux conventions d'objectifs triennales signées le 21 mars 2024 avec le Planning Familial et le 2 juin 2025 avec le CIDFF.

Le renouvellement de l'engagement de la Ville auprès du CIDFF 84 et du Planning Familial permettra de développer les permanences d'accès aux droits, d'initier des actions de prévention en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, de citoyenneté et d'égalités femmes/hommes et de soutenir des actions de citoyenneté et d'égalités femmes/hommes.

Il est donc proposé de valider par la présente délibération les avenants financiers ainsi que les subventions pour l'année 2026 :

- 10 000 € au titre de l'avenant n°5 de la convention d'objectifs triennale conclue le 21 mars 2024 avec le Planning Familial 84

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- 10 000 € au titre de l'avenant n°1 de la convention triennale conclue le 2 juin 2025 avec le CIDFF 84

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les projets d'avenants.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Education, Culture, Sports et Solidarité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les avenants aux conventions d'objectifs triennales avec le Planning Familial 84 et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
- **DECIDE** d'octroyer 10 000 € au CIDFF 84 et 10 000 € au Planning Familial 84 au titre de des conventions triennales ;
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les avenants et toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

ADOpte

Pour : 47

Abstention : 5

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20260928-lmc1X010002609b-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :